MERCI DE RAPPORTER CETTE POCHETTE COMPLÈTE UTILISÉE OÙ NON À LA BOURSE AUX VÊTEMENTS

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Règlement

A lire attentivement, quelques nouveautés apparaissent en gras !

1) **MERCI** de respecter les saisons indiquées sur les bordereaux (printemps/été ou automne/hiver) et de ne déposer que des vêtements en rapport avec celles-ci.

2) Déposer des vêtements **DE COLLECTIONS RECENTES**, **PROPRES** et en **BON ÉTAT** : non déchirés, non troués, non tachés, non décousus, non usés et non feutrés.
Les fermetures éclairs doivent être en bon état et fonctionner.
Les boutons doivent être en bon état et au complet.

3) Des chaussures peuvent être déposées. Ne seront acceptées que les chaussures **NON PORTÉES** ou ayant **PEU SERVIES** (suivant l'usure). Les prix doivent correspondre au tarif de base. **AUCUN DÉPASSEMENT NE SERA ADMIS**.

4) **Merci de ne pas stocker vos dépôts de vêtements dans un sac en toile de jute.** (Les fibres restent accrochées aux vêtements et les abîment.)

5) **RESPECTER** les prix du **TARIF DE BASE** pour vêtements impeccables : toute baisse est possible mais **AUCUNE SUREVALUATION NE SERA ADMISE**. L'article sera automatiquement ramené au prix de sa catégorie par le bénévole lors du dépôt ou sera retiré de la vente. **Les vêtements de marque sont toujours autorisés mais il n'y aura pas d'augmentation du prix.**

6) Le nécessaire d'enregistrement est à rapporter au complet lors du dépôt des vêtements. Le paiement de 2 € permet la mise à disposition de celui-ci. Ce nécessaire reste la propriété de l'Association LES POSSIBLES.

7) Les membres bénévoles s'autorisent à retirer de la vente **TOUS VÊTEMENTS** et/ou **CHAUSSURES et ACCESSOIRES** qui ne respectent pas les conditions énumérées ci-dessus.

8) L'association LES POSSIBLES n'est en aucun cas responsable d'un éventuel dégât sur un vêtement lors de son dépôt à la BOURSE.

9) **Indiquer le prix SANS le symbole €.**

Mayenne – Septembre 2023

Emplacement de l'étiquette ci-dessous sur les vêtements

N° vêtement	N° client
Désignation	
TAILLE	PRIX
Avec le soutien de :	

- Précisez la couleur, la marque, le motif (écossais, à pois, brodé, à rayures…) et pour les ensembles, notez sur l'étiquette « veste+jupe » ; « veste+pantalon » ou survêtement complet.

- Pour les ensembles et les lots, l'étiquette du haut est complète et bien détaillée (voir ci-dessus) avec, pour les lots, le nombre de pièces. La petite étiquette du bas pour l'ensemble et par article pour les lots sera faite. Elle indique le n° client, le n° vêtement et pour les lots le numéro d'ordre 1-2-3…) Elles seront fixées par l'équipe bénévoles (problème quantité épingles).

- Pour les chaussures, épinglez la grande étiquette complétée sur une chaussure et la petite étiquette scotchée dans l'autre chaussure qui indiquera seulement le n° client, le n° de l'article

- Précisez sur l'étiquette « **H** » ou « **F** » (Homme ou Femme) ou « **Fille** » ou « **Garçon** ».
- Précisez également sur l'étiquette « **Maternité** » lorsque ce sont des vêtements de grossesse.
- Pour épingler les étiquettes, évitez de piquer sur le n° de vêtement et le n° client, mais en dessous. Pour cela, piquez 2 fois : 1 fois l'étiquette et le tissu du vêtement et un peu plus loin le tissu du vêtement et l'étiquette, (à l'endroit indiqué sur l'étiquette ci-dessus ● ●) puis fermez l'épingle.

SUR CINTRES RANGÉS SUR PORTANTS

Vestes, manteaux, anoraks, impers, blousons

Robes

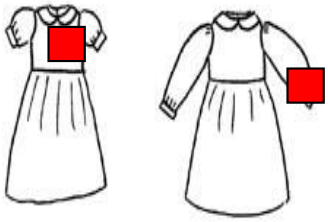

Jupes

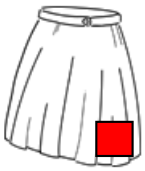

Ensembles

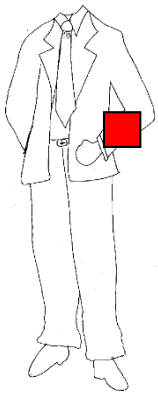

Tailleurs

Chemisiers femme Chemises, chemisettes homme

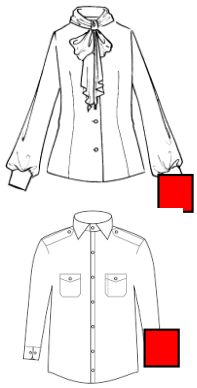

PLIÉS SUR LES TABLES

Pantalons

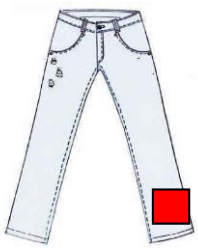

Shorts, bermudas

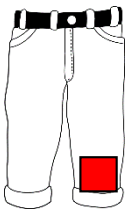

Tee-shirts, pulls, gilets

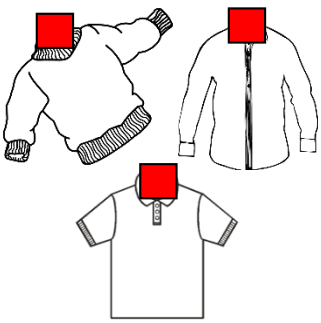

Ensembles enfants

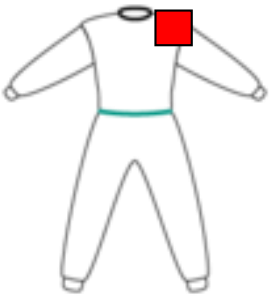

Pour les textiles fragiles (soie, jersey de coton…), fixer l'étiquette sur l'étiquette taille ou marque du vêtement.